REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE »
12, RUE JEAN DE LINGENDES
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le vingt et un septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente à Diou, sous la présidence de M. LABUSSIERE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 38
Membres excusés : 20
Nombre de pouvoirs : 8

Date de la convocation : 13 septembre 2021

Etaient présents :

BEAULON
/
BESSAY sur ALLIER (CA MOULINS)
Mme MOUSSET et M. VIZIER
CHAPEAU (CA MOULINS)
M. GUERRIER
LA CHAPELLE aux CHASSES (CA MOULINS)
MM. FUSIL et PONT
CHASSENARD
Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE
CHEVAGNES (CA MOULINS)
Mme FAURE et M. DURET
CHEZY (CA MOULINS)
M. SANTIANA
COSSAYE
/
COULANGES
MM. BACHELET et MEULIN
DIOU
M. LABUSSIERE
DOMPIERRE sur BESBRE
M. BRUNNER
LA FERTE HAUTERIVE
M. GUESNU
GANNAY sur LOIRE (CA MOULINS)
MM. DE FRESSANGES et GOUGNOT
GARNAT sur ENGIEVRE (CA MOULINS)
M. JOURDIER
GOUISE (CA MOULINS)
Mme VERRIER
LAMENAY sur LOIRE
M. MAZOIRE
LUCENAY les AIX
M. CLAVEL
LUSIGNY (CA MOULINS)
MM. QUILLIER et BERGER
MERCY
MM. BRENON et SANCIAUME
MOLINET
Mme PRIEUR et JEHANNO
MONETAY sur LOIRE
M. PLOUHINEC
MONTBEUGNY (CA MOULINS)
M. BUCHET
NEUILLY le REAL (CA MOULINS)
/
PARAY le FRESIL (CA MOULINS)
M. VENIAT
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
ST GERAND de VAUX
Mme GAY-LADEVIE et M. DAUMUR
ST LEGER sur VOUZANCE
/
ST MARTIN des LAIS (CA MOULINS)
MM. RICOUR et BAYON
ST POURCAIN sur BESBRE
M. GODRON
SALIGNY sur ROUDON
MM. CHABERT et BERTHELOT
THIEL sur ACOLIN (CA MOULINS)
/
TOULON sur ALLIER (CA MOULINS)
/
VAUMAS
/
YZEURE (CA MOULINS)
/

Absents excusés : Mme BONIN et M. GILLARDIN de **BEAULON** -Mme CUCCA de **CHAPEAU (CA MOULINS) –** Mme METENIER de **CHEZY (CA MOULINS)** – M. TAILLON de **DIOU** – M. DESMYTTER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** - Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. de la BUHARAYE de **LAMENAY sur LOIRE -** M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX –** Mme MARION de **PARAY-LE-FRESIL (CA MOULINS) -** M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE-** M. JARDIN de **LE PIN –** MM. GAGNOL et RAJAUD de **SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE -** Mme PERRIN de **SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE -** Mme DURET de **THIEL-SUR-ACOLIN (CA MOULINS)** – MM. MARGELIDON et LEMAIRE de **TOULON-SUR- ALLIER (CA MOULINS) -**Mme PLANCHE et M. BOURGEOT d'**YZEURE (CA MOULINS).**

Avaient donné pouvoir : Mme METENIER de **CHEZY** à M. SANTIANA de **CHEZY** – Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** à M. GUESNU de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. CHARMETANT de **MONTBEUGNY** à M. BUCHET de **MONTBEUGNY** – Mme MARION de **PARAY-LE-FRESIL** à M. VENIAT de **PARAY-LE-FRESIL** – M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE** à M. DUCAROUGE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE -** M. RAJAUD de **SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE** à M. LABUSSIERE de **DIOU** - Mme DURET de **THIEL-SUR-ACOLIN** à M. BRENON de **MERCY** – M. MARGELIDON de **TOULON-SUR-ALLIER** à Mme MOUSSET de **BESSAY-SUR- ALLIER**

Assistaient à la réunion : M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président remercie les délégués pour leur présence. Il ouvre la séance en saluant l'assistance.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale et annonce les pouvoirs.

Le Président demande aux délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence.

Avant de commencer la réunion, le Président demande une minute de silence en hommage à M. Daniel POISSONNET, agent du SIVOM depuis 22 ans, décédé le 17 septembre à l'âge de 55 ans.

AUTORISATION D'INSCRIRE UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande l'autorisation d'inscrire une question à l'ordre du jour concernant :
- Le remplacement d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier SMEA.

Le Comité Syndical donne son accord.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2021
Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Autorisation de décisions modificatives au budget 2021

Le Président présente les décisions modificatives du budget 2021. Le Comité Syndical autorise les modifications telles qu'elles ont été proposées :

Décision n° 1 : ajustement des opérations d'amortissement

En fonctionnement

Article	Désignation	DM	Article	Libellé	DM
6811	Dotations aux amortissements	+ 15 450 €	777	Quote part amortissement subvention	+ 72 700 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 57 250 €			

En investissement

Article	Désignation	DM	Article	Libellé	DM
139111	Amortissement subvention Agence de l'Eau	+ 47 450 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 57 250 €
139118	Amortissement subvention Département	+ 25 250 €	281311	Bâtiment d'exploitation	+ 950 €
			28154	Matériel industriel	+ 1 850 €
			28155	Outillage industriel	+ 650 €
			28182	Matériel de transport	+ 6 000 €
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 6 000 €

2) Recrutement d'agents contractuels et saisonniers de droit privé

M. FLÉRET rappelle que dorénavant les agents du Syndicat doivent être recrutés sous statut de droit privé et ceci même pour les personnels saisonniers et les personnels occasionnels.

M. le Président demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est exprimée, M. le Président demande donc de délibérer.
Le comité syndical approuve à l'unanimité le recrutement de personnel occasionnel ou saisonnier sous le statut de droit privé.

3) Modification des horaires des agents techniques pour la période estivale

M. FLÉRET explique qu'il est nécessaire d'établir une procédure pour adapter les horaires de travail du personnel technique lors des périodes de fortes chaleurs. Il est nécessaire de permettre cette modification pour éviter que les agents ne travaillent pendant les heures les plus chaudes de la journée et ainsi préserver leur santé.
La procédure sera établie en concertation avec les agents et soumise pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion

M. le Président demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est exprimée.
Le comité syndical approuve à l'unanimité la réflexion sur la modification des horaires.

4) Projet de modification des statuts du Syndicat

M. FLERET rappelle que la loi NOTRe du 17 août 2015 qui porte sur une nouvelle organisation territoriale de la République a attribué de plein droit la compétence eau aux Communautés d'Agglomération depuis le 1er janvier 2020. Pour ne pas déstabiliser les structures existantes, le législateur a introduit des dispositions dérogatoires visant à garantir la pérennité des syndicats disposant d'une taille suffisante pour pouvoir organiser efficacement les services publics d'eau et d'assainissement, tout en permettant de répondre à l'objectif de rationalisation de la carte intercommunale. C'est le cas du SIVOM Sologne Bourbonnaise qui dispose d'une taille suffisante.
Ainsi, l'article 67 de la loi NOTRe permet l'application d'un mécanisme dit de « représentation-substitution » aux syndicats d'eau potable et d'assainissement comprenant dans leur périmètre des communes appartenant à au moins 3 EPCI à fiscalité propre. De ce fait, les EPCI à fiscalité propre se substitueront à leurs communes membres au sein du syndicat.
Ainsi, constatant cette substitution de la Communauté d'Agglomération de Moulins au 1er janvier 2020, les préfectures de l'Allier et de la Nièvre ont pris un arrêté préfectoral le 20 janvier 2020 modifiant la nature juridique du syndicat, lequel devient syndicat mixte fermé. C'est pourquoi, les statuts du syndicat doivent être actualisés.

M. FLERET rappelle que la modification des statuts en application de l'article L. 5211-20 du CGCT nécessite une procédure en 3 étapes :

- Délibération du comité syndical
- Accord à la majorité qualifiée des membres (3 mois) – délibération de chaque membre du Syndicat
- Arrêté préfectoral

Il présente article par article le projet des nouveaux statuts. Après en avoir pris connaissance, le comité syndical a voté à l'unanimité l'approbation des statuts.

5) Réflexion sur l'organisation de la mise en place des régies pour chaque compétence

Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) selon l'article L. 2224-1 du CGCT.
Le décret-loi du 28 décembre 1926 autorise les communes à se grouper au sein d'une organisation intercommunale, le syndicat de communes, pour gérer ou réguler collectivement un SPIC.
Le SPIC d'une collectivité est géré sous forme de régie (Articles L.412-1 et L. 2221-1 et suivants du CGCT), il en existe 2 types :

- la personnalité morale,
- l'autonomie financière.

Le SIVOM va se diriger plutôt vers l'autonomie financière car c'est celle qui se rapproche le plus de son fonctionnement actuel. Cela sera mis en place au cours de l'année 2022 pour être effectif au 1er janvier 2023.

6) Règlement intérieur pour le fonctionnement du Comité Syndical

Pour répondre aux exigences de l'article L 2121-8 du Code des Collectivités Territoriales, le comité syndical se doit d'établir son règlement intérieur. Ce document a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Comité Syndical.
Le SIVOM travaille actuellement avec Me GARDERE, avocate en droit public à Lyon, sur la rédaction de ce document.
Dès sa finalisation, son approbation sera inscrite à la prochaine assemblée générale.

7) Remplacement d'un délégué suppléant au SMEA

M. le Président rappelle que le SIVOM a désigné 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.
M. MARGELIDON, délégué suppléant au SMEA a également été désigné délégué titulaire par Moulins Communauté. Par conséquent, il nous faut réélire un nouveau délégué suppléant.
M. le Président, après avoir fait un appel à candidature infructueux, propose la candidature de M. GILLES, délégué de Moulins Communauté représentant la commune de Neuilly-le-Réal.

Monsieur le Président demande le vote.

M. GILLES Yvon est élu délégué suppléant au SMEA, à la majorité.

8) Informations diverses

M. FLERET rappelle qu'il ne faut pas hésiter à nous informer, en amont, des divers travaux envisagés sur les communes (réfection de chaussée, de trottoir, réaménagement du bourg…) afin d'éviter que nous ayons à intervenir après la réalisation de travaux.

Il rappelle également qu'il est préférable d'éviter de raccorder de nombreux bâtiments sur un même compteur d'eau car en cas de surconsommation il est très difficile de localiser la fuite.

Lors de la prochaine assemblée générale, qui aura lieu en novembre, Marie PLISSON du SMEA viendra faire une présentation concernant le dernier appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau appelé PSE : paiements pour services environnementaux. En effet, le SMEA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier a déposé un dossier dans le cadre des captages prioritaires qui a été retenu. Il concerne 2 de nos captages, celui de Port Saint Aubin à Dompierre et Pont de Chatel à La Ferté Hauterive. Ce projet vise à faire baisser le taux de nitrates présents sur ces captages en aidant les agriculteurs volontaires à changer de pratiques culturales. Le SIVOM devra également participer au financement de ce projet.

9) Questions diverses

Pas de question.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 30
Membres présents : 16
Membres excusés : 9
Nombre de pouvoirs : 2

Etaient présents :

BEAULON
/
CHASSENARD
Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE
COSSAYE
/
COULANGES
MM. BACHELET et MEULIN
DIOU
M. LABUSSIERE
DOMPIERRE sur BESBRE
M. BRUNNER
LA FERTE HAUTERIVE
M. GUESNU
LUCENAY LES AIX
M. CLAVEL
MOLINET
Mmes PRIEUR et JEHANNO
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
SAINT GERAND DE VAUX
Mme GAY-LADEVIE et M. DAUMUR
SAINT POURCAIN SUR BESBRE
M. GODRON
SALIGNY SUR ROUDON
MM. CHABERT et BERTHELOT
VAUMAS
/

Absents excusés : Mme BONIN et M. GILLARDIN de **BEAULON** - M. TAILLON de **DIOU** – M. DESMYTTER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** - Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX –** M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE-** M. JARDIN de **LE PIN –** Mme PERRIN de **SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE .**

Avaient donné pouvoir : Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** à M. GUESNU de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE** à M. DUCAROUGE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE.**

Assistaient à la réunion : M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

1) Questions diverses

Pas de question.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 32
Membres présents : 14
Membres excusés : 12
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient présents :

BEAULON
/
COSSAYE
/
DIOU
M. LABUSSIERE
DOMPIERRE sur BESBRE
M. BRUNNER
LA FERTE HAUTERIVE
M. GUESNU
LAMENAY sur LOIRE
M. MAZOIRE
LUCENAY LES AIX
M. CLAVEL
MERCY
MM. BRENON et SANCIAUME
MONETAY sur LOIRE
M. PLOUHINEC
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
SAINT GERAND DE VAUX
Mme GAY-LADEVIE et M. DAUMUR
ST LEGER sur VOUZANCE
/
SAINT POURCAIN SUR BESBRE
M. GODRON
SALIGNY SUR ROUDON
M. CHABERT et BERTHELOT
VAUMAS
/

Absents excusés : Mme BONIN et M. GILLARDIN de **BEAULON** - M. TAILLON de **DIOU** – M. DESMYTTER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** - Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. de la BUHARAYE de **LAMENAY sur LOIRE -** M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX –** M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE-** M. JARDIN de **LE PIN –** MM. GAGNOL et RAJAUD de **SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE -** Mme PERRIN de **SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE.**

Avaient donné pouvoir : Mme DECHET de **LA FERTE-HAUTERIVE** à M. GUESNU de **LA FERTE-HAUTERIVE** - M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE** à M. DUCAROUGE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE -** M. RAJAUD de **SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE** à M. LABUSSIERE de **DIOU.**

Assistaient à la réunion : M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

1) Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et les informe que la prochaine réunion aura lieu en novembre à DIOU.
La séance est levée à 19h05 .

Le Président,

J.J. LABUSSIERE